

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du
territoire et de la décentralisation

Direction de la mobilité routière

Arrêté du 29 août 2025 portant désignation d'un fonctionnaire chargé de la recherche et de la constatation d'infractions en application de l'article L. 1451-1 du code des transports

NOR : ATDT2523575A

(Texte non paru au Journal Officiel)

Par arrêté du ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, il est arrêté ce qui suit :

Monsieur Emmanuel PUT, attaché d'administration de l'État, exerçant les missions de responsable de l'antenne de contrôle des transports d'Orléans au sein du pôle contrôle de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Centre-Val de Loire, est désigné pour la recherche et la constatation d'infractions aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux transports routiers, ferroviaires et guidés, en application de l'article L. 1451-1 du code des transports.